

APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération du conseil municipal de la commune de Plougourvest en date du 13 décembre 2021 et par arrêté préfectoral en date du 22 février 2022, la révision de la carte communale de la commune a été approuvée. La délibération et l'arrêté préfectoral sont affichés en mairie de Plougourvest et au siège de la communauté de communes du pays de Landivisiau pendant un mois à compter du 7 mars 2022. Le dossier de la carte communale approuvée est tenu à la disposition du public à la mairie de Plougourvest, au siège de la communauté de communes du pays de Landivisiau et en préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.